



Nom :

Prénom : Classe :

voile

surf

plongée

Règlement Parcours Nautique

Le choix du parcours nautique est optionnel. Une fois choisi, l'assiduité tout au long des deux cycles d'activités est une obligation. Un pointage sera réalisé au début de chaque séance.

Seul un certificat médical permet de justifier une absence.

Une participation financière de 65€ par activité est demandée aux familles.

Aucun remboursement des sommes engagées par les familles ne sera opéré en cas de désistement ou en cas d'absence de l'élève (pour régler les frais fixes qui sont dûs aux structures partenaires).

L'inscription d'un élève au parcours nautique est conditionnée à la remise des pièces suivantes :

- d'un certificat médical d'aptitude à la pratique de la voile, du surf ou de la plongée en bouteille (mention à préciser obligatoirement) établi par le médecin de famille selon les activités choisies.
- d'une attestation « savoir nager » (50 mètres).
- de l'autorisation parentale.
- du règlement signé par l'élève et les responsables légaux.

Sans la totalité de ces documents, l'élève ne pourra pas débuter le parcours nautique.

Le parcours nautique nécessite un engagement sportif et physique. Nous attendons donc l'investissement qui convient de la part des élèves.

L'enseignant en charge du parcours nautique se réserve le droit de radier tout élève qui ne respecterait pas les principes éthiques et sportifs de l'activité. De même la mise en danger d'autrui sera bien évidemment un motif d'exclusion.

En signant ce règlement, je m'engage à respecter les divers points ci-dessus.

Fait à, le

Signature de l'élève

Vu et pris connaissance le

Signatures des responsables légaux